

FEDERATION ROYALE
MAROCAINE DE BASKETBALL



الجامعة الملكية
المغربية لكرة السلة



Rabat, le 09/12/2016

N° : BB. 24601

Commission Fédérale de Discipline

Objet: CFD/07/16-17 du 09/12/2016.

Attendu les forfaits généraux réglementairement enregistrés pour les clubs sénior de 3^{ème} Division :

- HUSA d'Agadir ;
- WADS de Casablanca ;
- AMSM de Marrakech ;
- ASMAQ d'Agadir ;

les membres de la CFD, décident dans la limite de leurs prérogatives, en exécution des prescriptions de l'article 118, paragraphe c/ des règlements généraux de la FRMBB :

Primo : La suspension de cinq ans pour le comité directeur.

Secundo : La relégation à la dernière division en cas de ré-affiliation.

Tertio : Une amende de 75000 Dhs.

Le Président de CFD
Yiss BOUMAKHTAF